

Secteur de la confection

Cahier de revendications commun pour une CCT 2011-2012

Le mardi 15 février, les trois syndicats, CSC, FGTB et CGSLB, ont déposé et commenté le cahier de revendications commun. L'organisation patronale Creamoda a pris acte des revendications des travailleurs et a avancé un nombre de points d'attention. Les négociations pour un accord sectoriel 2011-2012 dans la confection se poursuivront au cours des semaines à venir.

Quelles sont les lignes de force de notre cahier de revendications ?

1. Le pouvoir d'achat doit être majoré, de préférence au moyen d'une augmentation des salaires en eurocentimes et supplémentairement au moyen d'une augmentation de la part patronale dans les chèques-repas.

Dans les sous-secteurs de la **sous-traitance** et des **tentes**, il faut réaliser une augmentation du **pouvoir d'achat complémentaire**.

2. L'intervention actuelle de l'employeur au niveau du trajet **domicile-lieu de travail** doit être améliorée et il faut octroyer une **indemnité vélo**.

3. Tous les régimes existants de prépension doivent être prolongés, là où c'est possible jusqu'au 30 juin 2013.

4. Les engagements en matière d'emploi doivent être prolongés et améliorés.

5. La prolongation de la **prime syndicale** au montant maximum exempt de cotisations d'ONSS. **Le supplément forfaitaire de € 80** en cas de chômage économique doit être transformé en **une allocation par jour**. Il faut élargir **l'assurance hospitalisation**.

6. Il faut adapter et améliorer **le congé d'ancienneté**.

7. Rapprochement des statuts ouvriers/employés par la suppression du **jour de carence** et l'augmentation des **délais de préavis**.

8. La nouvelle classification des fonctions et les salaires de fonction doivent être appliqués au cours de la période de la CCT, avec inclusion d'une rémunération pour la polyvalence.

9. Il faut augmenter les **efforts en matière de formation**.

10. Il faut élargir les possibilités en matière de **crédit-temps**.

11. Prolongation de toutes les conventions collectives de travail existantes.

Le front syndical commun vous informera concernant les évolutions et les résultats.